

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

---

16 OCTOBRE 2013

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À MIEUX PRÉVENIR ET COMBATTRE L'ANOREXIE MENTALE<sup>(1)</sup>

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE  
L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
PAR **M. ALAIN ONKELINX.**

—

---

(1) Voir Doc. n°531 (2012-2013) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mmes Trotta et Zrihen, coauteures de la proposition de résolution	3
2	Discussion générale	4
3	Réponse de Mme la Ministre Laanan	5
4	Vote	6

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances a, au cours de sa réunion du 16 octobre 2013(2), examiné la proposition de résolution visant à mieux prévenir et combattre l'anorexie mentale (Doc. 531 (2012-2013) n°1).

### 1 Exposé introductif de Mmes Trotta et Zrihen, coauteurs de la proposition de résolution

Mme Trotta, coauteure, constate que le hasard fait bien les choses puisque au moment où l'on discute de cette proposition de résolution sur l'anorexie, se déroule la journée mondiale de l'alimentation.

L'anorexie mentale est une maladie de l'auto-privation de nourriture qui est en phase d'augmentation chez les jeunes. Ce sont surtout les jeunes filles qui sont les plus touchées entre 15 et 19 ans, même si les filles ne sont pas les seules concernées puisque ce phénomène concerne également les femmes et les hommes. Toutefois, on remarque que cette maladie se développe de plus en plus tôt.

L'anorexie mentale présente le taux de mortalité suicidaire le plus élevé de tous les troubles psychiatriques.

Pour ces différentes raisons, les auteurs ont voulu se saisir du problème. Les parlementaires ont aussi entendu parler ces derniers temps, du phénomène du « Thigh gap », qui consiste pour des jeunes filles à avoir le plus grand espace possible entre les cuisses. Le logiciel Photoshop crée très bien cette illusion. Pour certaines, le moyen d'y arriver passe par la recherche du contrôle total de leur corps et se traduit par des privations de nourriture et des régimes parfois extrêmes qui sont potentiellement dangereux. Des mesures d'élimination comme des vomissements forcés ou la prise de laxatifs sont aussi employés. Ce sont des méthodes qui sont présentées par les sites pro-ana, en faveur de l'anorexie. Ils prônent des recettes pour maigrir davantage.

(2) M. Istasse (Président), M. Onkelinx, Mme Trotta, Mme Zrihen; Mme Pary-Mille; Mme Cremasco, Mme Meerhaeghe, M. Morel; Mme Moucheron.

Mme de Groote : membre du Parlement ;

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances ;

M. Fragneau, directeur de cabinet adjoint de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Liesse, coordinatrice de la cellule "Santé" du cabinet de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Werts, conseillère juridique de Mme la Ministre Laanan ;

Mme Leprince, M. Cordonnier, experts du groupe PS ;

Mme Vivier, M. Jammaers, experts du groupe MR ;

Mme Despret, Mme Collard, expertes du groupe cdH.

Cette maladie passe par le contrôle total du corps et la volonté de ne pas prendre de poids. Il n'est pas possible en perdant quelques kilos, d'obtenir cet écart entre les cuisses lorsqu'on est debout et les pieds joints. On sait qu'il est impossible d'arriver au « Thigh gap », naturellement. Certaines de ces filles deviennent des lutteuses de la faim pour arriver à ce résultat. On est pleinement dans le trouble alimentaire.

Pour le psychiatre français Xavier Pommeau, spécialiste de l'anorexie mentale, le but de ces jeunes filles à travers le « Thigh gap », n'est pas de séduire mais de maîtriser totalement leur corps.

Il n'y a pas de cause unique à l'anorexie mentale, c'est une maladie complexe. Plusieurs facteurs peuvent intervenir : les facteurs sociétaux, les causes exclusives, ainsi que la mode et les médias ont une grande part de responsabilité. Dans la mesure où ce sont des véhicules importants de la maigreur excessive, leur influence sur l'insatisfaction corporelle qui est une des causes de l'anorexie, est prouvée.

Le but de cette présente proposition de résolution vise avant tout à éviter la promotion d'un idéal corporel, basé sur la maigreur et menant aux restrictions alimentaires présentant un danger pour la santé. Il est également nécessaire de marquer son opposition aux photos qui sont trop modifiées et qui ne donnent pas une image réelle de la femme. Cette proposition vise aussi à une mise en réseau des acteurs de la prévention parce qu'on ne veut pas que le culte de la maigreur et des canons de beauté devienne la norme.

Il faut également combattre les préjugés et la discrimination vis-à-vis des personnes qui sont plus enveloppées, voire en surpoids. Il s'agit aussi que les bonnes pratiques se généralisent sur l'Internet. On doit être vigilant par rapport aux signes avant-coureurs de l'anorexie mentale via la promotion de la santé à l'école, des attitudes saines, lors des visites médicales, etc.. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit être exemplaire notamment dans le cadre de Wallonie-Bruxelles Design ou via les écoles de stylisme. Elles doivent être porteuses d'images qui sortent de ce culte de la maigreur. On sait que ce travail prendra du temps

et que cela nécessite la collaboration avec différents niveaux de pouvoir au sein de ce pays.

C'est pourquoi ce travail à mener doit se faire par une meilleure prise en charge des personnes souffrant de cette maladie, c'est le sens de la proposition de résolution qui a été déposée au Parlement Wallon. Mais cela doit se faire aussi avec le Fédéral par la mise en œuvre de la résolution portée par sa collègue Mme Zrihen et consorts au Sénat. Elle souhaite aussi que soit mené un travail pour faire bannir la diffusion d'images retouchées, ambiguës sur l'âge ou sur la maigreur des mannequins.

Elle salue le travail des professionnels du secteur qui ont toujours beaucoup de mal à envisager la pérennité de leurs actions. C'est dans cet esprit qu'elle souhaite soutenir pleinement le centre thérapeutique du trouble alimentaire de l'adolescent. Il permet de venir en aide à toutes les victimes de notre société. Elle espère que l'opposition soutiendra ce texte et l'adoptera également.

**Mme Zrihen, coauteure**, déclare que cette résolution rentre dans un combat global contre les dangers liés aux troubles des comportements alimentaires et à la volonté d'uniformiser le corps des femmes.

La difficulté, c'est quand cette normalisation arrive à des conséquences létales comme c'est le cas avec l'anorexie.

L'anorexie mentale est une maladie grave puisqu'il faut vraiment arriver à des thérapeutiques de fond pour combattre le phénomène. Ce qui est bien plus grave, c'est l'arrivée de ce nouveau délire qu'est le « Thigh gap ». Elle rappelle que dans certaines cultures, c'est tout à fait à l'inverse que l'on travaille : dès douze ou treize ans, on passe son temps à engraisser les filles en leur faisant boire des litres de lait de plus en plus gras de manière à ce qu'elles pèsent un certain poids et qu'on puisse les vendre. Dans d'autres cultures, c'est la hauteur de leur cou qui est prônée ou encore la forme des seins qui doivent être complètement aplatis de toutes les manières possibles.

Cette martyrisation du corps des femmes est tout à fait interpellante parce que cela ne se passe pas uniquement dans notre civilisation.

Parler de l'anorexie, c'est parler des stéréotypes sexistes. Cela consiste à dire que l'on doit être jeune, belle et mince, et que ce sont des garanties d'efficacité voire même d'intelligence. Ce qui devient scandaleux, c'est que les normes étaient basées sur des photos prises lors des défilés de mode. On pourrait d'ailleurs aussi se poser des questions sur les mini-miss. Mais quand la tech-

nique s'en mêle et que l'on se retrouve face à des fausses perceptions du corps, à des fausses images, la falsification passe pour le réel. C'est aussi dangereux que d'avaler des faux médicaments.

Se référant à son statut de sénatrice de communauté, Mme Zrihen signale qu'elle a également déposé une proposition de résolution sur ce thème au Sénat. Elle trouve extrêmement important que l'on travaille en coordination avec les entités fédérées et fédérale, parce que ce combat nécessite tous les moyens pour que cela change.

La lutte contre l'anorexie doit être un travail transversal. Il y a peut-être un volet sur lequel on n'a pas assez insisté, c'est celui de l'éducation et de l'image de la femme. En tant que femme, elle rappelle que ce groupe représente plus de 52 % de la population. Chaque fois qu'elles essaient d'avancer, elles ont l'impression de revendiquer des privilèges.

Enfin, elle voudrait souligner qu'être femme, ce n'est pas seulement être un corps. On constate que même dans les publicités, ce n'est pas encore cela qui se fait. C'est un combat de longue haleine qui ne se traduit pas seulement dans la lutte contre l'anorexie. C'est un axe fondamental puisqu'il est visible et touche nos enfants et nos familles. Cette maladie arrive à de conséquences dramatiques. Elle espère que l'on pourra aboutir à cette véritable coordination qui ferait que de la même manière que l'on montre sur les paquets de cigarettes que le tabac tue, on puisse dire que les fausses images tuent. Les femmes méritent mieux que cela.

## 2 Discussion générale

**Mme de Groot**e remercie les auteures pour leur initiative. C'est un texte important parce que le taux de suicides (20%) dû à l'anorexie mentale est le plus élevé parmi les troubles psychiatriques des jeunes filles entre 14 et 18 ans.

L'anorexie mentale est le reflet du mal-être de notre société. Les propos que Mme Trotta a portés sur le « Thigh gap » sont tout-à-fait pertinents.

Ce n'est pas tant la séduction qui est en cause, c'est la maîtrise de son corps jusqu'à l'épuisement total. Ce n'est pas naturel d'avoir cet écart entre les cuisses quand on est debout. C'est essayer d'arriver à une image projetée par la société.

Comme les auteures, elle considère que c'est un travail multisectoriel qui doit intervenir à tous les niveaux de pouvoirs de ce pays. Elle remercie les auteures parce que la résolution est très concrète sur l'aspect multifactoriel de l'anorexie.

Cette proposition de résolution montre quels sont les terrains d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles : visite médicale scolaire, concertation avec les parents et images fausses qui sont diffusées par la publicité, sur Internet. Ce sont des domaines d'action sur lesquels nous pouvons agir.

Elle pose la question de savoir si la demande d'évaluation des images du corps et le fait de pouvoir adapter les textes réglementaires à cet égard peuvent être rencontrés ? Que le Parlement s'exprime déjà sur l'évaluation des images est important, cela permettra très certainement de sensibiliser les professionnels. C'est une demande assez forte et concrète tout comme imposer une signalétique pour les images retouchées.

**M. Morel**, au nom du groupe Ecolo, veut souligner aussi l'importance de ce problème. Il est non seulement important en terme de chiffres, mais également complexe et grave car l'issue est souvent mortelle. Cette maladie apparaît parfois comme marginale ou sans grande gravité.

La part de l'anorexie mentale tient à la personnalité des gens, à leur vulnérabilité mais aussi au contexte familial, affectif et relationnel, au contexte social qui pèse tout comme l'image de soi.

Cette résolution n'est pas une révolution mais elle peut contribuer à essayer d'avoir une action sur ces différents paramètres et sur ces différents acteurs.

La proposition de résolution peut amener à des mesures concrètes, afin de réduire les impacts négatifs et amener à une promotion d'attitudes plus positives vis-à-vis de ce problème, tant au niveau de la santé mentale et de l'éthique que sur le plan du respect aux personnes.

**Mme Pary-Mille** déclare que le groupe MR votera le texte de la proposition de résolution.

Si la cosignature avait été proposée, il aurait certainement marqué son accord car l'anorexie mentale est une maladie grave qui a des conséquences dramatiques.

Elle souligne que le sujet a été porté par des collègues du groupe MR à d'autres niveaux de pouvoir. Cette démarche transversale se traduit par une proposition de loi déposée par sa collègue, Mme la Députée Jacqueline Galant, à la Chambre.

Ce problème doit donc être traité à tous les niveaux de pouvoir.

### 3 Réponse de Mme la Ministre Laanan

L'anorexie mentale est une maladie complexe avec des facteurs prédisposant, déclenchant et de maintien comme le projet de résolution le mentionne très justement dans ses développements. Il s'agit d'une problématique sérieuse car la mortalité associée sur dix ans atteint environ 5 %.

En tant que Ministre de la Santé, la problématique de l'anorexie retient son attention car ses conséquences sont souvent dramatiques tant sur le plan physique, mental et relationnel.

S'il n'est pas possible d'organiser un programme de prévention de l'anorexie eu égard à la complexité de la maladie, des mesures peuvent être prises ou renforcées plus globalement et dans différents secteurs.

Dans le cadre de ses compétences de la Santé, la prévention des maladies est abordée globalement. Il ne serait en effet pas possible de mettre en place un programme distinct pour chaque pathologie. La Ministre estime qu'il est plus pertinent de travailler sur les déterminants de la santé en vue de modifier favorablement les comportements de santé. Ainsi, promouvoir les attitudes saines et le bien-être de manière général chez les jeunes constituent des priorités depuis qu'elle est en charge de la Santé. Ces priorités peuvent contribuer indirectement à réduire les facteurs de risque.

Les services de promotion de la santé à l'école sont également des services précieux de première ligne. Ils sont attentifs à l'évolution et au bien-être de l'enfant et suivent effectivement les mesures biométriques des enfants lors des bilans de santé.

Étant aussi en charge de la Culture, de l'Audiovisuel et de l'Égalité des chances, Mme la Ministre dispose de certains outils pour soutenir la lutte contre l'anorexie. Elle pense, par exemple, à des actions de lutte contre la référence à la minceur comme synonyme d'élégance et de réussite véhiculées par notre société.

La Ministre a d'ailleurs demandé à son Administration, dès le début de son mandat, de veiller à intégrer dans les conventions des opérateurs culturels une clause relative à la lutte contre l'anorexie lorsqu'il s'agit de soutenir les défilés de mode.

Toujours sur le plan culturel, la sensibilisation des professionnels de la mode doit évidemment être poursuivie par toutes les mesures adéquates. La Ministre y reste tout particulièrement attentive. Et elle veille, également, à inscrire ce travail dans un cadre de concertation avec les organismes et agences professionnelles en vue de garantir à la fois la pertinence des moyens d'action retenus, et

l'adhésion du secteur aux dispositions adoptées.

Les projets à destination des étudiants et des professeurs de l'enseignement supérieur artistique doivent être encouragés. Il est en effet important d'entamer les démarches de sensibilisation en amont de la carrière des modistes et des designers, dans le cadre de leur processus de formation. La Ministre prendra contact prochainement avec son collègue Jean-Claude Marcourt afin d'identifier des projets qui pourraient être mis en place rapidement, sans engager de moyens budgétaires.

S'agissant de la charte à l'attention du monde de la mode, Mme la Ministre a l'intention de solliciter son Administration afin qu'elle effectue une évaluation. Elle ne manquera pas de tenir les députés informés de ses conclusions.

Sur le plan de la publicité, qui est par nature porteuse de représentations et de normes esthétiques, il lui semble opportun d'analyser la réglementation actuelle ainsi que les dispositifs d'auto-régulation mis en place par le secteur en vue de garantir le respect de la promotion du bien-être et de la condition féminine lors de la conception de campagnes publicitaires. La Ministre soutiendra à cet effet les démarches de l'État fédéral, notamment auprès du Conseil de la Publicité.

Concernant une signalétique « image retouchée afin d'amincir tout ou partie du corps », elle suggère qu'une analyse soit effectuée afin d'en mesurer la faisabilité et, le cas échéant, les modalités de mise en œuvre et d'application.

En termes d'éducation aux médias, la publicité et de façon plus générale le traitement de l'image dans les médias fait partie des thèmes de formations données par les centres de ressources, la Ministre portera une attention particulière à ce qu'ils puissent, dans la mesure du possible, tenir compte des aspects sanitaires liés à la présente résolution.

S'agissant de la proposition de prise en compte de la thématique du poids et de l'anorexie mentale dans les campagnes de lutte contre les discriminations et les dispositifs d'accueil des plaintes, il s'agit d'une problématique déjà présente dans les campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations. Elle pense notamment aux outils attachés à la campagne « Stop discriminations ». La Fédération Wallonie-Bruxelles financera également une nouvelle mission reconnue au Centre pour l'égalité des chances, en matière de sensibilisation à la diversité.

Par ailleurs, le Centre pour l'égalité des chances est compétent pour recevoir et traiter les plaintes pour discriminations, notamment sur la

base des caractéristiques physiques des personnes. Ainsi, il a ouvert dix-sept dossiers de ce type en 2012. Cette compétence d'accueil et de traitement des plaintes sera renforcée dans le cadre d'un accord de coopération, lequel sera soumis au Parlement très prochainement.

Concernant la proposition de rédiger une charte avec les hébergeurs de site internet dans laquelle ils s'engagent à ne pas héberger de pages promotionnant l'anorexie mentale, la Ministre souhaite qu'une analyse soit préalablement effectuée. En effet, il est fort probable que les sites, à visée commerciale dont le but est avant tout de faire un bénéfice, se tourne vers un autre hébergeur hors Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceci réduisant dès lors l'efficacité visée par cette proposition de charte. Il convient de chercher d'ores et déjà des parades à ce biais.

En conclusion, si des mesures peuvent contribuer efficacement à réduire l'anorexie, la Ministre les examinera avec attention afin de leur donner le meilleur suivi.

Enfin, elle salue l'initiative des parlementaires qui ont rédigé ce texte visant à mieux prévenir et combattre l'anorexie mentale.

Ainsi donc, si la proposition de résolution recueille une majorité de suffrage, elle ne manquera pas de donner au Gouvernement une information précise de son suivi.

**Mme Trotta** remercie la Ministre pour son soutien et pour le suivi annoncé. Cela va certainement aider les professionnels dans le combat contre cette maladie.

**Mme de Grootte** suggère que la Ministre prenne contact également avec sa collègue bruxelloise Mme la Ministre Frémault, à propos des écoles de stylisme situées à Bruxelles. Il ne sera pas facile d'intervenir sur les images retouchées et sur une éventuelle signalétique qui leur serait imposée.

**Mme Zrihen** estime que l'on peut être positif et continuer le combat en faisant de petits gestes au quotidien, par exemple en posant des post-it sur des images retouchées dans les magazines de mode, chez le coiffeur, etc... C'est un exemple de combat qui peut être mené à l'échelle individuelle.

#### 4 Vote

La proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité des neuf membres présents.

Confiance a été faite au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le rapporteur,*

A. ONKELINX

*Le Président,*

J.-F. ISTASSE